



De quelle manière concilier

équitation et forêt?

Information, sensibilisation, balisage, comportement, responsabilité, financement et autorisation: ces points furent discutés lors du récent après-midi d'échanges organisé par le groupe de travail *Accueil en forêt* de la *Communauté de travail pour la forêt (taf)* dans la forêt de Combertin.

Cavaliers, forestiers et propriétaires y débattirent de ce thème sous la direction de *Frédéric Schneider**. Dans ces pages, l'ingénieur forestier fribourgeois aborde un thème de plus en plus d'actualité. (réd.)

Les utilisateurs du milieu forestier sont toujours plus nombreux. Parmi les adeptes de la course à pied, du VTT ou encore de la simple promenade, les cavaliers doivent eux aussi trouver leur place dans un espace relativement restreint. Cela sans parler des autres aspects tels que l'exploitation des bois ou la protection de la nature... Le défi est de trouver un subtil équilibre entre toutes ces attentes et d'assurer simultanément à la forêt sa durabilité.

Lors de notre rencontre du 9 avril, les exemples de la forêt du Combertin¹, dans le canton de Fribourg, et de la Ville de Lausanne, dans les forêts du Jorat (ndlr: avec Yves Kazemi et Olivier Mayor) apportèrent leur lot d'expériences.

Diffusion de l'information et sensibilisation

L'information est probablement l'élément clé afin d'intégrer harmonieusement une pratique de l'équitation en forêt. La méconnaissance des dispositions légales dans les milieux équestres de randonnée est avérée. Le principe d'interdiction du parcours des chevaux en forêt – sauf sur des routes carrossables ou des parcours spécialement aménagés – n'est en général pas connu. Les impacts sur le milieu forestier sont souvent ignorés. Le regroupement en association dans une région comprenant les adeptes de la randonnée équestre facilite grandement la communication et la sensibilisation aux problèmes forestiers. En effet, il est alors possible d'identifier clairement un acteur par lequel peuvent transiter des informations. Dans ce sens, il est souhaitable d'encourager à l'échelon régional la formation de telles structures. Des solutions pragmatiques peuvent alors être développées en fonction des besoins et des conditions-cadres d'une région.

Par contre, les cavaliers isolés, possédant par exemple leur propre écurie, sont beaucoup plus difficiles à atteindre.

D'autres canaux de communication sont à rechercher et à mettre en place.

Réseaux et balisage

La création de réseaux équestres favorise la concentration des cavaliers sur un tracé précis. En plus des routes carrossables, les secteurs autorisés situés sur des pistes et layons de débardage sont ainsi clairement délimités. Ces liaisons permettent de constituer une véritable toile d'araignée aux multiples possibilités d'itinéraires attractifs pour la balade. Un balisage précis et complet est absolument nécessaire afin de s'assurer que les cavaliers restent cantonnés sur des cheminements autorisés. Au besoin, les voies interdites peuvent aussi être signalées.

Comportement

Voici en quelques lignes le code de déontologie du parfait cavalier de randonnée diffusé par la Ville de Lausanne:

- a) avoir un comportement aimable et respectueux envers les autres usagers,
- b) n'utiliser que des chemins existants (selon le balisage mis en place),
- c) respecter la signalisation lors des travaux forestiers,
- d) éviter impérativement les sous-bois et les terrains tendres,
- e) attacher les chevaux de manière à éviter des dégâts aux arbres,
- f) ménager les berges des ruisseaux qui se détériorent facilement,
- g) respecter la propriété privée (forêts et champs) et l'interdiction d'accès aux zones protégées.

Responsabilité

Ce problème ne doit pas être sous-estimé. Le fait d'aménager un parcours équestre implique une plus grande responsabilité en cas d'accident du maître de l'ouvrage (article 58 du CO) respectivement du propriétaire foncier (article 679 du CC). En effet, un visiteur se rend habituellement en forêt sous sa propre responsabilité. Par contre, le fait de l'inviter sur un parcours aménagé et clairement localisé tend à augmenter la responsabilité du maître

de l'ouvrage envers cet utilisateur. Ce dernier peut partir de l'idée qu'un certain entretien ainsi que la sécurité du parcours sont assurés.

Nous conseillons vivement la conclusion d'une assurance responsabilité civile par l'entité responsable du réseau. En cas d'accident, la question sera toujours posée de manière à savoir si les mesures que l'on pouvait raisonnablement attendre ou exiger du maître de l'ouvrage – afin d'assurer la sécurité de personnes et de biens – ont été prises. En pareils cas, la responsabilité diminue. L'information sur les risques encourus par les utilisateurs en forêt fait partie de ce genre de mesures.

Lorsqu'il s'agit d'un réseau équestre, la sécurité des usagers est plutôt du ressort du maître de l'ouvrage à qui il revient de mettre à disposition l'infrastructure. Aussi ce dernier devrait-il soit décharger le propriétaire foncier de certaines tâches de surveillance et d'entretien, soit compenser les travaux nécessaires et les risques financiers. De plus, la conclusion d'une décharge de responsabilité par acte authentique et inscription accroît la protection du propriétaire foncier.

Financement

La création et l'entretien de réseaux équestres impliquent des coûts. Dans un premier temps, grâce à la motivation et au bénévolat au sein des associations, une grande partie des travaux peuvent être réalisés plus ou moins gratuitement. Toutefois, le maintien de ces structures n'est pas toujours garanti à moyen terme. Une certaine lassitude pourrait naître parmi les initiateurs du projet. Un financement régulier et sûr devrait être mis en place notamment par le biais d'une taxe cantonale comparable à l'impôt pour les propriétaires de chiens. Selon l'expérience faite par *Equivia*², l'introduction d'une vignette à l'échelon régional n'est pas une démarche aisée.

Pour leur part, les équipes forestières présentes dans les régions seraient prêtes, moyennant rétribution, à assurer l'entretien de parcours équestres en forêt. Cette solution aurait l'avantage de diversifier

* Ingénieur forestier responsable du 1^{er} arrondissement fribourgeois, Frédéric Schneider est membre du comité du TAF.



Photo: Pascal Losey

Il importe de trouver un subtil équilibre entre cavaliers, forestiers, propriétaires de forêts et autres «utilisateurs» de la forêt. Avec une bonne information, le défi n'est pas impossible.

les tâches d'une équipe et surtout de mettre à profit leurs compétences. L'appréciation des dangers en forêt, les travaux d'abattage ou d'élagage de même que l'entretien des chemins figurent parmi les tâches courantes d'une équipe forestière.

Autorisation

L'aménagement de sentiers didactiques, parcours sportifs ou autres réseaux est en règle générale traité par le biais de ce que l'on appelle une autorisation «d'exploitation préjudiciable». Le droit fédéral, en vertu de l'article 16, prévoit l'interdiction de toute activité qui peut compromettre ou perturber les fonctions ou la gestion des forêts. Toutefois, si des raisons importantes le justifient, les cantons peuvent autoriser de telles exploitations en imposant des conditions et des charges³.

Dans le canton de Fribourg, l'article 31 de la loi sur les forêts reprend le principe de la disposition fédérale. La nature des exploitations préjudiciables comprend notamment les sentiers à but sportif ou pédagogique.

En ce qui touche le réseau équestre de la forêt du Combertin, le canton a délivré une autorisation d'exploitation préjudiciable, cela sous réserve de certaines conditions et charges. Il s'agissait en particulier d'assurer que l'accord des propriétaires forestiers concernés soit donné, que les aspects de responsabilité soient réglés, de rappeler que l'exploitation de la forêt est prioritaire sur les activités équestres et aussi de limiter les impacts au milieu forestier, etc.

En conclusion

La qualité de la collaboration entre les différents acteurs concernés est un élément essentiel. En favorisant un climat

Utile!

La documentation de l'après-midi d'échanges à Combertin et de l'étude *Cavalnord* sont disponibles sous: www.foretvaudoise.ch/download.php?dcategory=Equitation+en+for%EAt&sortBy=.

Voici quelques sites internet traitant de ce sujet de façon spécifique:
www.equivia.ch (Association réseau équestre Ouest fribourgeois)
www.avic.ch (Association vaudoise pour la défense de l'infrastructure indispensable au cheval)
www.asre.ch (Association suisse des randonneurs équestres)
www.aref.ch (Association pour le réseau équestre des Franches-Montagnes et environs)
www.l-arec.ch (Association du réseau équestre de Chasseral)
www.acheval.ch (Association des cavaliers d'Arve & lac [ACAL])
<http://etat.geneve.ch/dt/site/protection-nature> (site de l'Etat de Genève comportant des recommandations sur l'équitation en forêt et en campagne)

² Communes de La Brillaz, Corserey, Chénens, La Folliaz et Tornay

³ Association réseau équestre Ouest fribourgeois, fondée en 2002

⁴ Cahier de l'environnement n° 210, Forêts, 1994, OFEV

de travail constructif, les problèmes trouvent toujours des solutions. Dans ce sens, le service forestier doit contribuer à l'information et à la coordination des acteurs d'une région afin d'assurer une gestion harmonieuse de notre patrimoine forestier. La forêt étant un bien précieux essentiel à l'épanouissement de notre société, sa gestion réfléchie est d'autant plus importante.

Connaissez-vous le taf?

Il s'agit du groupe de travail *Accueil en forêt* de la Communauté de travail pour la forêt (www.freizeitwald.ch).

Il a été fondé en 1994 dans le cadre du PFS (Programme forestier suisse). L'initiative en revient à *Claire-Lise Suter-Thalmann* qui y était responsable du groupe de travail *Accueil en forêt* et qui accompagna le projet dans le cadre de l'OFEV. Il réunit des professionnels concernés par le thème des loisirs et du délassement en forêt. Grâce à leurs connaissances, les membres souhaitent apporter une contribution à une utilisation du milieu forestier selon le principe du développement durable. Le taf a pour objectif de promouvoir les échanges entre membres mais aussi avec des spécialistes des loisirs et du délassement hors forêt. Le groupe de travail assure la diffusion d'informations et de connaissances sur ce thème.

Suite à des changements internes survenus à l'OFEV, la responsabilité du taf est assumée depuis le début de cette année par *Silvio Schmid*. Les membres du comité sont *Andreas Bernasconi* (Pan Berne), *Christa Glauser* (ASPO/Birdlife Schweiz), *Beate Hasspacher* (Iseli & Hasspacher), *Marcel Hunziker* (WSL), *Tobias Liechti* (Burger & Liechti), *Marcel Murri* (canton d'Argovie), *Frédéric Schneider* (canton du Fribourg). La chargée d'affaires est *Brigitte Wolf*.

Informations:

Brigitte Wolf, 3982 Bitsch
info@afw-ctf.ch